DÉCISION 30 / 2025

PORTANT SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DE SALLES AU BENEFICE DE LA SEM EUROMETROPOLE METZ HABITAT

Nous soussigné, Pierre FACHOT, Conseiller Délégué en charge de la Gestion Foncière de Metz Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020 par laquelle le Conseil Métropolitain a donné délégation à son Président,

VU l'arrêté de Monsieur le Président en date du 03 juin 2024 par lequel Monsieur Pierre FACHOT, Conseiller Délégué « Gestion Foncière », a reçu délégation, dans la limite de ses fonctions, pour « conclure toute convention de location ou de mise à disposition de biens »,

CONSIDERANT la demande de la SEM EUROMETROPOLE METZ HABITAT de pouvoir disposer de salles au sein du siège de Metz Métropole durant l'année 2025, en vue d'y organiser des réunions telles que des Assemblées Générales ou Conseils d'Administration,

DÉCIDONS:

- D'accepter les termes de la convention ci-annexée établie par METZ METROPOLE au bénéfice de la SEM EMH, pour la mise à disposition de salles, aux conditions suivantes :
 - Désignation des biens mis à disposition :
 - Salle de réunion « Austrasie » située au 1^{er} étage de la Maison de la Métropole sise 1 Place du Parlement de Metz à Metz, d'une superficie approximative de 238 m².
 - « Espace convivialité » situé au rez-de-chaussée de la Maison de la Métropole et comprenant une salle à manger d'environ 167 m², un salon de 71,99 m² et une cuisine de 45,87 m².
 - Tarif: mise à disposition gratuite, la SEM EMH ne tirant aucun avantage financier de ces occupations.
 - Date: 4 demi-journées de mise à disposition à définir sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.
- De signer la convention précitée et ses annexes.
- D'autoriser la signature des avenants à cette convention devant éventuellement intervenir.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20250117-Decis030-2025-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/01/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Fait à Metz, le

1 7 JAN. 2025

Pour le Président et par délégation Le Conseiller Délégué

Pierre FACHOT Maire de Jussy